Les CIDFF offrent un accompagnement personnalisé en partenariat avec de nombreux professionnel·le·s (professionnel·le·s du droit, de la santé, du secteur social et associatif, délégué·e·s du Défenseur des droits, CAF...).

les CIDFF sont des acteurs majeurs de la politique publique d'information des femmes et exercent une mission d'intérêt général, confiée par l'État, d'information inscrite au Chapitre VII partie règlementaire du Code de l'action sociale et des familles.

FR-CIDFF

Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles

Bourgogne – Franche-Comté

Le réflexe égalité

bourgognefranchecomte-fr.cidff.info

03 81 25 66 69

FR-CIDFF

Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles

Bourgogne – Franche-Comté

Le réflexe égalité

bourgognefranchecomte-fr.cidff.info

03 81 25 66 69

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
SECRÉTARIAT D'ÉTAT EN CHARGE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caisse nationale

© FNCIDFF - Octo

FNCIDFF

Fédération nationale des CIDFF

LES **SERVICES D'INFORMATION JURIDIQUE** DES CIDFF

VECTEURS DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

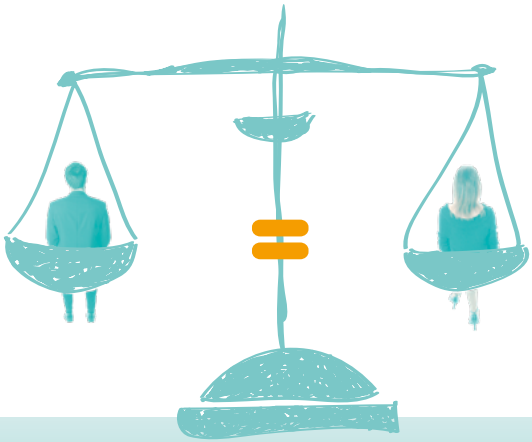

Le réflexe égalité

www.infofemmes.com

CONNAÎTRE SES DROITS POUR LES FAIRE VALOIR

« Nul n'est censé ignorer la loi » : toute personne est présumée connaître la loi, tant pour la respecter que pour faire valoir ses droits :

- les CIDFF vous proposent une information juridique accessible, confidentielle, individuelle et gratuite,
- des juristes diplomé·e·s et expérimenté·e·s vous écoutent et vous orientent dans vos démarches,
- vous pouvez accéder à une permanence d'information à proximité de chez vous.

PERMANENCES D'INFORMATION JURIDIQUE DES CIDFF*

Elles sont proposées sur tout le territoire national, en ville, dans les zones rurales, dans les quartiers prioritaires…

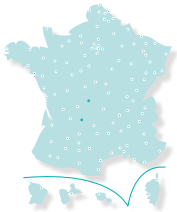

Sous quelle forme ?

- des entretiens individuels,
- des permanences téléphoniques,
- dans certains CIDFF, des visio-conférences.

Dans quels lieux ?

- les CIDFF et leurs antennes,
- les Maisons de la Justice et du Droit (MJD),
- les Points d'Accès au Droit (PAD),
- les tribunaux,
- les Maisons de Services au Public (MSAP, Maisons France Services),
- les mairies, les centres sociaux…

Pour qui ?

Pour tout public (particuliers et professionnel·le·s).
En pratique, le public reçu est majoritairement féminin.

* Les informations délivrées par les juristes des CIDFF ne se substituent en aucun cas aux consultations juridiques des professionnel·le·s du droit (avocat·e·s, notaires) qui sont les seul·e·s à pouvoir délivrer des conseils juridiques adaptés à votre situation.

UNE INFORMATION PORTANT SUR **DIVERS DOMAINES DU DROIT**

- **Droit de la famille :**
  - PACS, mariage, concubinage,
  - séparations, divorces,
  - autorité parentale : pensions alimentaires, résidence alternée, droit de visite et d'hébergement,
  - filiation,
  - successions,
  - tutelle et curatelle…
- **Violences sexistes :**
  - violences au sein du couple, au travail, dans l'espace public,
  - harcèlement moral ou sexiste,
  - viols et autres agressions sexuelles,
  - mutilations sexuelles,
  - prostitution,
  - mariage forcé,
  - cyber violence…
- **Discriminations :** emploi, logement, santé…

Certains CIDFF proposent également des informations relevant de domaines spécifiques :

- **Droit des étrangers :**
  - titres de séjour, nationalité,
  - droit international de la famille (divorce international, enlèvement d'enfant, exécution de jugements étrangers)…
- **Droit du travail :**
  - CDD, CDI, licenciement, démission, congé de maternité, autres congés, harcèlement (moral/sexuel),
  - santé au travail…
- **Droit de la vie quotidienne :**
  - logement (bail, copropriété…),
  - consommation (crédits, endettement, contrats)…
- **Droit des aidant.e.s**